Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
Formation professionnelle et continue

Attrait de la formation professionnelle
État de la mise en œuvre et évolution

Rapport à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle du 24 novembre 2026

(État : 10 septembre 2026)

Berne, le 24 novembre 2026
À titre d'information lors du Sommet national de la formation professionnelle

Table des matières

Résumé **3**
1 Contexte **5**
1.1 Attrait de la formation professionnelle 5
1.2 Mise en œuvre du cadre stratégique « Attrait de la formation professionnelle » 5
1.3 Objectif du rapport 6
2 État des travaux **7**
2.1 Communication sur la formation professionnelle 7
2.2 Axe d'encouragement « Formation en entreprise » 8
2.3 Examen de la réglementation 10
2.4 Numérisation et intelligence artificielle 11
2.5 Développement de la maturité professionnelle 12
2.6 Formation professionnelle supérieure 13
2.7 Processus du choix professionnel et de carrière 15
2.8 Questions fondamentales : état des lieux de la recherche 16
3 Prochaines étapes **17**
4 Proposition aux participants au Sommet national **17**

Résumé

La formation professionnelle est un élément central du système éducatif et économique suisse. Elle permet aux jeunes et aux adultes d'entrer sur le marché du travail, contribue à la compétitivité des entreprises et joue un rôle essentiel pour répondre aux besoins en personnel qualifié. Sa grande qualité repose sur une collaboration étroite entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ainsi que sur un alignement systématique sur les besoins du marché du travail.

Les conditions-cadres de la formation professionnelle évoluent en permanence. Les changements démographiques, les avancées technologiques – notamment dans le domaine de la numérisation et de l'intelligence artificielle –, la transformation du monde du travail et l'évolution des préférences en matière de formation constituent autant de défis que la formation professionnelle doit relever. Dans le même temps, elle a ainsi l'opportunité de renforcer ses atouts et garantir son attrait à long terme.

Dans ce contexte, les partenaires de la formation professionnelle se sont penchés, lors du Sommet national de la formation professionnelle 2025, sur les résultats d'une étude approfondie. Ils sont arrivés à la conclusion que l'attrait de la formation professionnelle constitue une mission commune et à long terme, qui nécessite un suivi continu et un développement coordonné. Sur cette base, ils ont défini plusieurs orientations qui mettent en évidence et traitent les domaines d'action prioritaires.

Ces orientations sont concrétisées dans la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle ». Celle-ci regroupe les projets qui en découlent, assure la transparence de leur mise en œuvre, rend visibles les progrès accomplis et sert d'instrument pour coordonner les travaux en cours. Elle est un outil dynamique qui peut être développé en permanence et, si nécessaire, complété par de nouveaux projets.

Depuis le Sommet national 2025, les travaux convenus ont avancé conformément au calendrier sous la responsabilité des partenaires de la formation professionnelle compétents. Les premiers résultats sont connus, notamment :

- L'axe d'encouragement « Formation en entreprise » visant à optimiser la disposition des entreprises à former des apprentis et la qualité de la formation a été lancé le 1er septembre 2026. Les partenaires de la formation professionnelle sont appelés à soumettre des projets sur les thèmes suivants : disposition des entreprises à former des apprentis, formation continue des formateurs, accompagnement des jeunes et surveillance de l'apprentissage.
- Les orientations concernant l'adaptation ponctuelle de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) dans le domaine des flux de données et de la protection des données ont été définies. Le projet de modification de la LFPr sera élaboré d'ici 2027 en vue de la procédure de consultation.
- Un cadre d'orientation sur l'intelligence artificielle dans la formation professionnelle a été élaboré. Le SEFRI met en lumière les évolutions dans ce domaine par le biais d'un monitoring et d'un webinaire. Les projets novateurs peuvent lui être soumis à tout moment.
- Dans le cadre de l'encouragement des compétences de base, le programme « Simplement mieux ! … au travail » sera complété dès le début 2027 par un module consacré à l'IA. La Confédération soutient ainsi les entreprises souhaitant renforcer de manière ciblée les compétences de base de leur personnel.
- La Haute école fédérale en formation professionnelle dressera, d'ici début 2027, un inventaire de l'état de la recherche concernant les questions centrales sur la formation professionnelle. Cet inventaire servira de base aux partenaires de la formation professionnelle pour définir de nouveaux projets.
- La maturité professionnelle est soumise à une analyse systématique menée en collaboration avec les entreprises formatrices, les jeunes, les cantons, les écoles professionnelles et les hautes écoles spécialisées ainsi que d'autres acteurs. Cet état des lieux permettra de déterminer comment continuer à attirer des jeunes performants sur le plan scolaire vers la formation professionnelle.
- Un rapport contenant des recommandations sur la communication dans le domaine de la formation professionnelle supérieure est disponible. La Confédération, les organisations du monde du travail et d'autres acteurs s'en serviront pour élaborer des mesures concrètes d'ici l'été 2027.

- L’examen de la réglementation dans la formation professionnelle initiale a été lancé. Sur la base d’une sélection de professions, cet examen montre comment créer les meilleures conditions possibles pour encourager les entreprises à former des apprentis.

Le présent rapport fait le point de l’avancement des travaux relatifs à la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle » et situe cette dernière dans le nouveau cadre stratégique visant à renforcer l’attrait de la formation professionnelle. Il montre quels progrès ont été réalisés depuis le Sommet national 2025 et quels travaux seront au centre des efforts à venir ces prochaines années.

1 Contexte

1.1 Attrait de la formation professionnelle

La formation professionnelle est l'un des points forts du système éducatif et économique suisse. Elle relie la formation au marché du travail, offre de multiples perspectives d'évolution tant aux jeunes qu'aux adultes et met à la disposition de l'économie des spécialistes et des cadres qualifiés. Sa grande qualité repose sur le partenariat de la formation professionnelle qui réunit la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (Ortra) ainsi que sur son alignement systématique sur les besoins du marché du travail.

Ces atouts constituent une base solide. Dans le même temps, on assiste à une constante mutation des conditions-cadres aux niveaux sociétal, économique et technologique. Les évolutions démographiques, le manque croissant de personnel qualifié, la numérisation et l'intelligence artificielle (IA), les préférences changeantes en matière de formation ainsi que les nouvelles exigences du monde du travail exercent une influence durable sur les conditions-cadres de la formation professionnelle. À cela s'ajoutent les attentes des individus et de la société qui demandent des conditions de travail et de formation modernes – y compris au niveau des vacances – des offres de formation de grande qualité, des parcours de formation flexibles et une participation aussi large que possible à la formation. L'attrait de la formation n'est donc pas chose acquise. Il doit être réexaminé et développé en permanence.

Les partenaires de la formation professionnelle s'entendent sur le fait que la formation professionnelle doit continuer à préserver ses atouts tout en intégrant les nouveaux développements. Il s'agit entre autres de garantir la disposition des entreprises à former des apprentis, d'offrir aux jeunes et aux adultes des perspectives de formation et de carrière attrayantes, de renforcer la formation professionnelle supérieure, de gérer les effets de la numérisation et de l'IA, et d'avoir une vue d'ensemble globale des voies de formation.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a donc mené en 2025 une étude approfondie sur les défis futurs de la formation professionnelle[1]. Les résultats[2] ont été analysés lors du Sommet national de la formation professionnelle 2025 et il en est ressorti que de nombreux défis ne peuvent pas être pris isolément. Ceux-ci exigent au contraire une collaboration coordonnée et durable entre les partenaires de la formation professionnelle.

Les participants au Sommet national sont parvenus à la conclusion que l'attrait de la formation professionnelle représente une mission stratégique commune qui exige un suivi permanent et un développement coordonné. Sur la base des résultats de l'étude, ils se sont accordés sur plusieurs orientations visant la poursuite du développement de la formation professionnelle.

1.2 Mise en œuvre du cadre stratégique « Attrait de la formation professionnelle »

La feuille de route « Attrait de la formation professionnelle »[3] concrétise les orientations définies par les partenaires de la formation professionnelle. Elle regroupe les projets qui en découlent, assure la transparence au niveau de leur mise en œuvre et soutient la coordination des travaux en cours.

Les premières expériences tirées de la mise en œuvre de la feuille de route montrent que l'attrait de la formation professionnelle constitue une mission commune à long terme. La feuille de route apporte

[1] Attrait de la formation professionnelle
[2] SEFRI (2025) : *« Attrait de la formation professionnelle – Rapport à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle du 20 novembre 2025 »*. Rapport
[3] Feuille de route « Attrait de la formation professionnelle » : Feuille de route

une contribution importante à la concrétisation des orientations convenues. Dans le même temps, il s'est clairement avéré que sa mise en œuvre nécessite un cadre stratégique général.

Les travaux de développement lancés en 2018 dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » ont largement contribué à faire évoluer la formation professionnelle dans une perspective d'avenir. Plus de 30 projets issus de divers domaines de la formation professionnelle ainsi que de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) ont été mis en œuvre[4]. Même si aucun nouveau projet n'a été soumis ces dernières années dans le cadre de cette initiative, la vision et la mission de « Formation professionnelle 2030 »[5] ont conservé leur validité. Ce point a été discuté et n'a pas été remis en question lors la Journée des partenaires de la formation professionnelle 2025.

Compte tenu de ces expériences et des conclusions de l'étude exploratoire 2025, l'initiative « Formation professionnelle 2030 » sera remplacée par le cadre stratégique « Attrait de la formation professionnelle ». La vision et la mission de « Formation professionnelle 2030 » sont reprises dans ce nouveau cadre stratégique. Les orientations les concrétisent au regard des défis actuels et constituent la base pour la poursuite de la mise en œuvre. La feuille de route est l'un des principaux instruments de mise en œuvre et regroupe les projets correspondants.

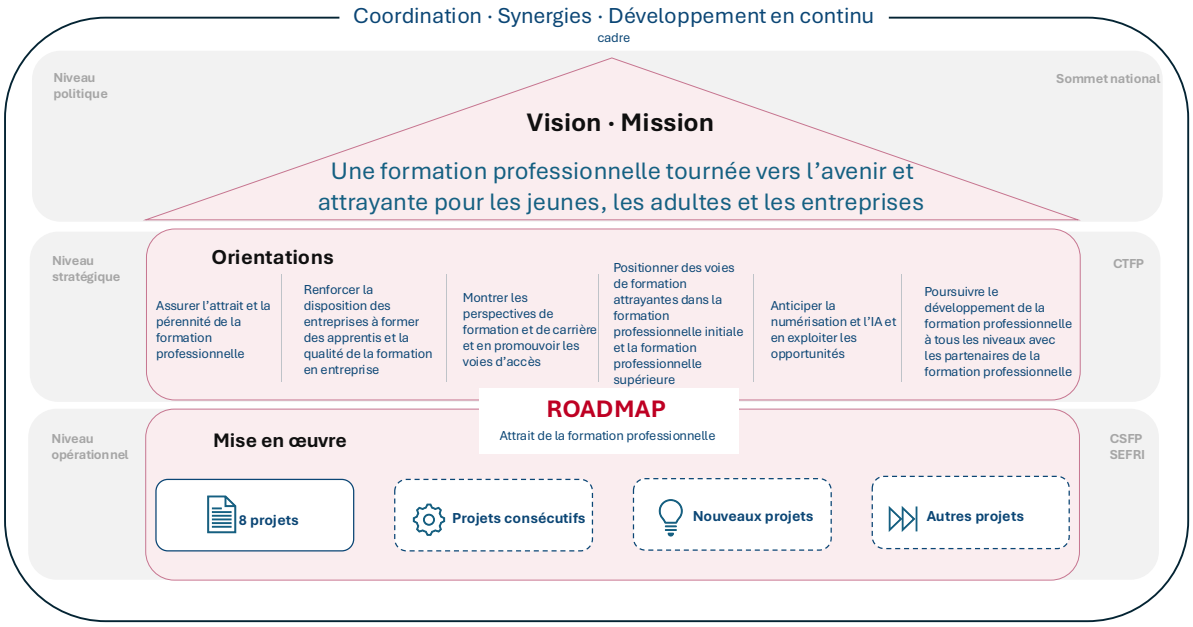

1.3 Objectif du rapport

Le présent rapport informe le Sommet national de la formation professionnelle 2026 sur la mise en œuvre des travaux engagés depuis fin 2025 et les inscrit dans le cadre stratégique commun « Attrait de la formation professionnelle ». Il montre comment les orientations tirées de l'étude ont été concrétisées sous forme de projets et en présente les premiers résultats.

Outre les projets exposés dans ce rapport, les partenaires de la formation professionnelle poursuivent d'autres travaux qui ne sont pas intégrés dans la feuille de route, notamment ceux sur l'objectif 95 %.

[4] Initiative « Formation professionnelle 2030 » : Projets
[5] Initiative « Formation professionnelle 2030 » : Vision

Les résultats de la Journée nationale du 5 mai 2026 ont été résumés dans un rapport[6]. Les thèmes en découlant sont actuellement traités et il est prévu de les approfondir d'ici à l'été 2027 dans le cadre d'une table ronde réunissant les acteurs pertinents.

2 État des travaux

Les projets de la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle »[7] se trouvent à différents stades de mise en œuvre. Alors que certains ont déjà produit de premiers résultats, d'autres sont encore en cours de mise en place ou en phase de conception. Dans l'ensemble, ces projets montrent comment les partenaires de la formation professionnelle continuent à renforcer l'attrait de la formation professionnelle.

Les chapitres ci-après donnent un aperçu de l'état d'avancement de chaque projet et des prochaines étapes.

2.1 Communication sur la formation professionnelle

Contexte et objectif

La communication sur la formation professionnelle constitue un levier central pour renforcer l'attrait du domaine. Elle informe sur les offres, rend visibles les atouts de la formation professionnelle et en renforce l'attrait. Elle englobe des activités de marketing ainsi que d'information et de conseil, mises en œuvre de manière autonome ou conjointe par les partenaires. En 2025, un projet du SEFRI mené dans le cadre de la communication sur la formation professionnelle s'est concentré dans un premier temps sur le remplacement de la campagne fédérale « FormationProfessionnellePlus.ch » par de nouveaux instruments plus ciblés, afin de renforcer la visibilité et l'image de la formation professionnelle. Il est en outre prévu de poursuivre et de renforcer ponctuellement les activités existantes. Dans le même ordre d'idées, la marque commune de la formation professionnelle (flèche rouge) a été modernisée et son contenu mis à jour conjointement avec la nouvelle plateforme « Formation professionnelle Suisse »[8].

Afin de maintenir à l'avenir une communication cohérente et efficace sur la formation professionnelle, à l'interne comme à l'externe, il est prévu dans un deuxième temps de mener des échanges réguliers en présentiel avec les acteurs du domaine. L'objectif de ce nouveau format d'échange est de partager les bons exemples et les expériences découlant de la diversité des pratiques, de mieux faire connaître les moyens de communication communs (par ex. la marque « Formation professionnelle Suisse »), d'identifier les facteurs de réussite et les obstacles, de clarifier la terminologie à utiliser pour promouvoir efficacement la formation professionnelle et de renforcer la collaboration dans le domaine de la communication. Trois rencontres régionales sont planifiées : la première (en 2026) regroupe la région de Zurich, la Suisse orientale et le nord de la Suisse. Les suivantes auront lieu dès 2027 en Suisse romande et dans la région Espace Mittelland/Suisse centrale/Tessin.

État actuel du projet

Le 24 septembre 2026, la première rencontre régionale s'est déroulée dans le centre de formation du « Baumeisterverband Zürich/Schaffhausen » à Effretikon. Le programme comprenait entre autres des

[6] CSFP, SEFRI (2026) : *Journée nationale Objectif 95 % du 5 mai 2026 – Rapport de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation*
[7] Feuille de route « Attrait de la formation professionnelle » : projets
[8] La formation professionnelle en Suisse

présentations de partenaires sélectionnés de la formation professionnelle ainsi qu'un « World-Café » portant sur des questions centrales de la communication dans la formation professionnelle. Il s'agissait entre autres d'identifier les facteurs de réussite et les obstacles, de mieux faire connaître les outils de communication communs tels que la marque « Formation professionnelle Suisse » et de renforcer la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle. Une cinquantaine de personnes représentant les partenaires de la formation professionnelle et compétentes pour les questions de communication dans ce domaine ont participé à cet échange.

Dans le cadre de l'encouragement de projets, la Confédération maintient ses mesures de soutien au niveau de la communication dans la formation professionnelle. En font notamment partie le soutien apporté aux salons des métiers régionaux et à la « Semaine de la formation professionnelle », la promotion des championnats des métiers organisés par SwissSkills ainsi que la participation du SEFRI aux offres d'information et de documentation nationales proposées par le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Les salons des métiers régionaux permettent aux branches d'informer les élèves, enseignants, parents et autres personnes intéressées sur les offres de formation, les parcours professionnels et les possibilités de perfectionnement. La « Semaine de la formation professionnelle » se tient dans divers cantons et sensibilise le plus grand nombre à l'importance de la formation professionnelle. En encourageant SwissSkills, la Confédération soutient l'encouragement des talents et de l'excellence et contribue par là à renforcer la notoriété et l'image de la formation professionnelle. Par l'intermédiaire du CSFO, le SEFRI participe en outre à la mise à disposition d'offres d'information dans toute la Suisse concernant le choix professionnel. Ces offres sont notamment proposées par le site orientation.ch qui fournit des informations sur les métiers, les places d'apprentissage et les entreprises formatrices.

Prochaines étapes

Les résultats de la première rencontre sont consignés dans un rapport qui met en évidence les principaux constats, idées et points en suspens. En complément, les principales idées d'action sont regroupées, les prochaines étapes prioritaires proposées et les questions ouvertes ou points de tension nécessitant des clarifications supplémentaires retenus. Si l'évaluation de ces éléments est globalement positive, d'autres éditions seront planifiées à partir de 2027. D'abord dans les régions Suisse romande et Espace Mittelland/Suisse centrale/Tessin et ensuite à nouveau dans la région Zurich/Suisse orientale.

Défis

Le principal défi consiste en premier lieu à impliquer dans un échange commun les nombreux acteurs de la communication dans la formation professionnelle, qui apportent leurs propres compétences, intérêts et spécificités régionales. Bien que les partenaires de la formation professionnelle organisent dans une large mesure leurs activités de communication de manière autonome, l'échange sert notamment à encourager une conception commune de la communication dans la formation professionnelle et de la marque « Formation professionnelle Suisse ». Un autre défi consiste à obtenir un effet durable au-delà de l'échange et à renforcer à long terme les échanges et la coopération entre les acteurs impliqués.

2.2 Axe d'encouragement « Formation en entreprise »

Contexte et objectif

La disposition des entreprises à former des apprentis ainsi que la qualité de la formation en entreprise constituent des conditions essentielles pour une formation professionnelle initiale attractive et performante. Avec l'axe d'encouragement « Formation en entreprise », la Confédération soutient la volonté de formation des entreprises et l'optimisation de la qualité de la formation en entreprise, en rendant ce thème visible, en sensibilisant les acteurs concernés, en favorisant leur mise en réseau et en soute-

nant financièrement des projets visant à améliorer la formation en entreprise, dans le cadre de l'encouragement de projet. L'axe d'encouragement fonctionne selon l'approche des acteurs-relais. Cela signifie que le groupe cible de l'axe d'encouragement – apprentis et entreprises formatrices – n'est pas soutenu directement, mais bénéficie indirectement des activités des acteurs-relais, tels que les Ortra, les cantons et les tiers (associations, fondations et prestataires privés qui proposent un soutien aux jeunes et aux entreprises).

L'axe d'encouragement du SEFRI s'étend du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2028. La Confédération soutient ce projet au moyen d'une enveloppe de 3 millions de francs[9].

État actuel

Le 1er septembre 2026, le SEFRI a lancé l'axe d'encouragement en informant les partenaires de la formation professionnelle via plusieurs canaux sur les mesures prises dans le cadre de l'axe d'encouragement concerné. Celui-ci se concentre sur quatre thèmes :

- Renforcement de la surveillance de l'apprentissage : la surveillance cantonale de l'apprentissage remplit pour les parties au contrat d'apprentissage une fonction importante de surveillance et de conseil. Il s'agit, d'une part, de mieux faire connaître cette fonction et, d'autre part, de poursuivre son développement.
- Formateurs en entreprise : il convient de renforcer davantage le rôle central des formateurs dans le cadre de la formation en entreprise, par exemple sous forme d'offres de formation continue ou de mise à disposition d'informations. Parmi les thèmes abordés, on trouve également la question des ressources et la reconnaissance du rôle de formateur.
- Accompagnement des jeunes : les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une offre d'accompagnement bien coordonnée. Cela permet aussi de soulager les entreprises dans leur tâche de formation.
- Optimisation des conditions-cadres pour les entreprises formatrices : le maintien de la disposition des entreprises à former des apprentis est déterminant pour la formation professionnelle duale.

Trois instruments sont utilisés pour exploiter ces trois thèmes :

- Information : production et mise à disposition des connaissances
  Le SEFRI prépare des informations ainsi que des renvois à des projets de bonnes pratiques dans les quatre thèmes d'encouragement et les met à disposition sur son site internet. Les lacunes de connaissances peuvent être comblées par des études.

- Échange : encouragement de la mise en réseau des partenaires de la formation professionnelle
  Le SEFRI organise en coopération avec les partenaires de la formation professionnelle des webinaires qui présentent des projets de bonnes pratiques. L'échange de bonnes pratiques et d'expériences conduisent à de nouvelles idées et initiatives qui sont adaptées et mises en œuvre ailleurs.

- Encouragement de projets : soutien financier aux projets réalisés par les cantons, les Ortra et les tiers
  La pratique d'encouragement habituelle est élargie pour les projets s'inscrivant dans le cadre de l'axe d'encouragement. Le soutien financier s'articule autour de trois types de projet : 1) avant-projet, 2) projet d'innovation, 3) projet de diffusion et 4) projet de mise en réseau. Ceux-ci se distinguent par leur degré de maturité ainsi que par l'objectif et la procédure d'encouragement. Cela permet d'encourager tant la clarification précoce que la mise à l'essai, la transposition et la mise en réseau des projets.

[9] Axe d'encouragement « Formation en entreprise »

Prochaines étapes

Le SEFRI met en œuvre les mesures prévues et organise le projet en conséquence. Au courant du second semestre, les premiers webinaires consacrés à l'échange des bonnes pratiques et à la présentation des possibilités de participation auront lieu et les premières demandes d'encouragement de projets sont attendues.

Défis

Les mesures ont été conçues en accord avec les cantons, les Ortra et d'autres acteurs du domaine de la formation professionnelle. Cette concertation est une condition importante pour l'acceptation des mesures. Cependant, la participation des acteurs-relais impliqués – et donc la mise en œuvre réussie de l'axe d'encouragement – demandera des efforts. Une communication proactive et la promotion de la mise en réseau doivent contribuer à mobiliser les acteurs, à favoriser l'échange d'expériences pertinentes et à encourager le recours aux possibilités d'encouragement mises à disposition.

2.3 Examen de la réglementation

Contexte et objectif

Les entreprises participent sur une base volontaire à la formation et à la formation continue des jeunes et des adultes. Des directives trop contraignantes peuvent restreindre leur disposition à former des apprentis. Dans ce contexte, les participants au Sommet national de la formation professionnelle 2025 ont approuvé un examen de la réglementation. La réglementation à laquelle sont soumises les entreprises formatrices ainsi que la charge qui en résulte sont examinées sur la base d'une sélection appropriée de formations professionnelles initiales. Le projet est placé sous la conduite du SEFRI et mené en étroite concertation avec les organisations faîtières de l'économie, les organes responsables des professions concernées et les cantons. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) accompagne les travaux.

Le projet vise à fournir une présentation objective de l'ampleur et de la nature des prescriptions et des règles auxquelles les entreprises formatrices sont soumises. Il s'agit également d'identifier les possibilités de réduction de la charge induite – que ce soit au niveau des dispositions légales ou des prescriptions de mise en œuvre – et de formuler des propositions concrètes à l'intention des partenaires de la formation professionnelle compétents sur le plan légal.

Le SEFRI a chargé l'entreprise de conseil BSS Basel d'examiner la réglementation ainsi que de recueillir et d'évaluer des propositions visant à en alléger la charge. La réglementation s'appliquant à la formation professionnelle initiale a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations qui ont débouché sur diverses améliorations. Le projet s'appuie sur ces acquis et entend les actualiser, les compléter et les approfondir.

État actuel du projet

Se basant sur les directives définies conjointement par les partenaires de la formation professionnelle, BSS a élaboré un concept détaillé qui prévoit une analyse fondée sur des études de cas. Dans ce contexte, cinq professions représentatives ont été retenues. La sélection reposait sur les critères suivants : 1) différents domaines professionnels ; 2) différentes durées de formation ; 3) professions à fort effectif d'apprentis ; 4) professions présentant différents coûts ou bénéfices nets ; 5) professions présentant un déficit de l'offre (c'est-à-dire professions caractérisées par une forte demande de places d'apprentissage et un faible taux de chômage) ; 6) professions enregistrant un recul du nombre de personnes commençant un apprentissage ; 7) professions soumises à une charge administrative particulièrement lourde selon le baromètre de la bureaucratie du SECO ; 8) professions ayant récemment fait l'objet d'une révision. La sélection doit également permettre de tirer des conclusions générales.

Prochaines étapes

Il convient tout d'abord de mettre à jour l'inventaire des obligations légales applicables au niveau fédéral à l'ensemble des professions – notamment la LFPr, l'ordonnance sur la formation professionnelle, le Code des obligations et le droit du travail – puis de mener des études de cas afin d'analyser en détail la situation concrète dans les entreprises formatrices. Une fois que chaque étude de cas aura été réalisée, les résultats seront discutés avec l'organe responsable concerné et remis dans leur contexte. La synthèse des études de cas fera l'objet de discussions approfondies avec les Ortra et les cantons avant d'être affinée.

Les résultats de ce projet seront disponibles d'ici l'été 2027.

Défis

Compte tenu de la diversité de la formation professionnelle, une attention particulière doit être accordée au choix des professions et des entreprises participant au projet. La sélection doit se faire en étroite collaboration avec la CSFP.

Les études existantes montrent qu'il n'est pas toujours facile de distinguer charge administrative et activité de formation. C'est pourquoi le projet s'appuie sur une définition de la réglementation qui tient compte de cette distinction tout en restant compatible avec la définition et la méthodologie du SECO.

Enfin, l'évaluation des mesures visant à réduire la charge imposée par les réglementations devra préserver la finalité des réglementations concernées (p. ex. normes de qualité ou protection des jeunes travailleurs).

2.4 Numérisation et intelligence artificielle

Contexte et objectif

Véritable mégatendance, la numérisation façonne depuis des années le monde du travail et par là-même la formation professionnelle. Avec la diffusion rapide de l'IA, cette évolution a toutefois pris une nouvelle dimension. L'IA n'influence pas uniquement certains processus de travail, elle peut désormais modifier en profondeur les méthodes de travail, les exigences en matière de compétences, les profils des professions et les formats d'apprentissage.

Dans ce contexte, le projet « Numérisation et IA » vise à faire profiter la formation professionnelle des opportunités offertes par les technologies numériques et par l'IA et à garantir ainsi sa pérennisation. Les partenaires de la formation professionnelle seront ainsi à même d'identifier rapidement les évolutions, d'échanger leurs expériences et de continuer à adapter étroitement la formation professionnelle aux besoins du marché du travail. L'accent est mis sur la manière dont les technologies numériques et l'IA peuvent représenter une plus-value pour les personnes en formation, les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les Ortra.

État actuel du projet

Le projet se trouve actuellement en phase de conception et de mise en place. Il est prévu d'y intégrer les résultats du projet « Questions fondamentales : inventaire de l'état de la recherche » (voir chap. 2.8).

Le SEFRI a élaboré le cadre d'orientation « L'intelligence artificielle dans la formation professionnelle »[10] qui dresse un premier état des lieux des conséquences de l'IA sur la formation profession-

[10] SEFRI (2026) : *L'intelligence artificielle dans la formation professionnelle – Cadre d'orientation*, Berne

nelle. Les partenaires de la formation professionnelle, en collaboration avec des experts issus de différents domaines, ont discuté et affiné ce cadre d'orientation. Le document présente des mesures à prendre par le SEFRI, réparties dans les trois domaines thématiques ci-après :

- préparation et mise à disposition des connaissances nécessaires au pilotage ;
- encouragement de projets innovants ;
- transfert de savoir et mise en réseau

Par ailleurs, le SEFRI examine la possibilité de créer un cadre légal au niveau fédéral réglant le traitement des données dans la formation professionnelle initiale. À cette fin, une adaptation ciblée de la LFPr est à l'étude. Elle porterait sur l'échange de données dans la formation professionnelle initiale, les examens en ligne décentralisés dans la formation professionnelle supérieure ainsi que sur l'adaptation du droit de la formation professionnelle aux exigences du droit de la protection des données. Lors du Sommet national de la formation professionnelle 2026, il sera proposé d'approuver la procédure prévue par la Confédération.

Prochaines étapes

Les mesures définies incombant au SEFRI dans le cadre d'orientation « Intelligence artificielle dans la formation professionnelle » sont concrétisées dans un concept de mise en œuvre. Elles seront déployées progressivement à partir du quatrième trimestre 2026, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle.

Sur la base de la LFPr (art. 32 et 55 LFPr), le SEFRI a mis en place le programme « Simplement mieux ! … au travail »[11], qui offre des subventions pour des courtes formations de compétences de base directement sur la place de travail. Ce programme sera complété par des contenus pédagogiques consacrés à l'IA.

Les travaux visant à adapter les bases légales à la numérisation dans la formation professionnelle sont menés en concertation avec les partenaires de la formation professionnelle. Les participants au Sommet national de la formation professionnelle adoptent les orientations proposées.

Défis

L'un des principaux défis du projet est de suivre le rythme effréné des évolutions technologiques et de trouver le juste équilibre entre observation et encouragement. À cet égard, il convient tout particulièrement de veiller à adopter, dans le cadre légal existant, une approche aussi flexible que possible pour le financement des projets afin d'offrir un cadre propice à l'innovation.

2.5 Développement de la maturité professionnelle

Contexte et objectif

La maturité professionnelle (MP), tout particulièrement celle suivie durant l'apprentissage (MP1) est centrale pour l'attrait de la formation professionnelle. Elle complète la formation professionnelle initiale par une formation générale approfondie et donne accès aux études dans les hautes écoles spécialisées (HES). En offrant aux jeunes qui ont de bons résultats scolaires de vastes perspectives de développement, elle représente un atout majeur de la formation professionnelle initiale. Au vu de la forte demande du marché du travail en titulaires d'un diplôme du degré tertiaire, la MP revêt une grande importance stratégique.

Malgré l'importance stratégique de la MP, le nombre de certificats de MP stagne depuis plusieurs années, voire recule légèrement dans le cas de la MP1. À long terme, cette évolution pourrait avoir des

[11] La Confédération et les cantons soutiennent les cours en matière de compétences de base organisés dans votre entreprise

répercussions sur l'attrait de la formation professionnelle initiale et affecter le recrutement de la relève tant pour les HES que pour la formation professionnelle supérieure. Par conséquent, il est nécessaire d'étudier en détail les causes de cette évolution. Il faut pour ce faire tenir compte de l'avis des jeunes, des entreprises et des organes responsables, ainsi que celui des cantons et de leurs écoles. Il convient également d'examiner la manière dont se présente, dans son ensemble, l'offre du degré secondaire II destinée aux jeunes les plus performants, ainsi que le positionnement de la MP par rapport à la maturité gymnasiale et à la maturité spécialisée. Enfin, il faudra prendre en considération les attentes des HES et les besoins du marché du travail.

L'objectif de la première phase du projet est d'élaborer, sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives, une vue d'ensemble de la MP et, à partir de là, d'identifier les principaux leviers d'action nécessaires au pilotage et au développement de la MP. Dans les prochaines phases du projet, plusieurs propositions seront élaborées. La proposition retenue sera évaluée quant à sa faisabilité et, le cas échéant, mise en œuvre.

État actuel du projet

À la demande du SEFRI, la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) élabore actuellement un concept détaillé dont l'approbation est prévue fin octobre 2026. En parallèle, elle mène une recherche documentaire sur l'état actuel des connaissances. Se faisant, elle pose les bases nécessaires aux enquêtes qualitatives.

Prochaines étapes

Les entretiens avec les principales parties prenantes seront organisés en 2027 et un rapport intermédiaire sera disponible d'ici fin 2027. Le rapport final sera élaboré à l'issue des travaux d'approfondissement. Il sera publié en 2028 et transmis pour prise de connaissance aux participants au sommet national 2028. Ces différentes étapes serviront de base pour les prochaines phases du projet.

Défis

La première phase du projet s'avère complexe en raison de l'ampleur de la thématique étudiée, du grand nombre de parties prenantes et des différents niveaux d'analyse. Les principaux défis identifiés sont la mobilisation des acteurs concernés pour les enquêtes qualitatives ainsi que le traitement et l'analyse des données quantitatives volumineuses provenant de différentes sources. Il est essentiel, pour la réussite du projet, de s'assurer dès le départ de la disponibilité des données et de tirer parti des réseaux des partenaires du projet pour le recrutement des participants. Parallèlement, le calendrier ambitieux, la complexité du projet et les différentes interdépendances exigent une coordination étroite des travaux.

2.6 Formation professionnelle supérieure

Contexte et objectif

Lors du Sommet national 2025, les partenaires de la formation professionnelle ont décidé de renforcer la visibilité et la reconnaissance de la formation professionnelle supérieure. Ils ont également convenu d'améliorer la coordination et l'harmonisation au degré tertiaire.

La formation professionnelle supérieure constitue un facteur clé de succès pour la Suisse. Elle met à la disposition des entreprises – en particulier des PME – les spécialistes dont celles-ci ont besoin. Une formation professionnelle initiale solide nécessite une formation professionnelle supérieure tout aussi solide. Dès la transition I, elle présente aux jeunes et à leurs parents les possibilités et les perspectives de qualification supérieure offertes par la voie professionnelle. La formation professionnelle supérieure doit être considérée comme équivalente à la formation universitaire, mais de nature différente.

Les partenaires de la formation professionnelle ont déjà adopté et mis en œuvre plusieurs mesures au cours de ces dernières années. Un paquet de mesures a notamment été concrétisé par la modification de la LFPr adoptée en décembre 2025. Son application est prévue le 1er octobre 2026. L'une de ces mesures en particulier, qui prévoit l'introduction des compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master », exige de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle supérieure qu'ils adaptent leurs procédures d'ici son entrée en vigueur.

L'objectif de ce projet est de renforcer la formation professionnelle supérieure dans son ensemble, notamment son positionnement au sein du système éducatif ainsi que sa visibilité et sa reconnaissance au sein de la société. Pour ce faire, il convient de garantir un profil clair des diplômes et de veiller à leur coordination et à leur harmonisation avec les autres diplômes du degré tertiaire.

Dans ce contexte, le SEFRI prévoit des mesures dans les trois domaines suivants :

- Communication : Les mesures de communication et de marketing constituent le dernier volet à mettre en œuvre du train de mesures visant à améliorer la visibilité, la notoriété et la reconnaissance de la formation professionnelle supérieure. Afin d'améliorer la communication autour de la formation professionnelle supérieure, le SEFRI a mandaté dans un premier temps une analyse de la situation et des besoins. Il s'agit d'examiner les instruments existants visant à promouvoir la formation professionnelle supérieure et d'identifier les besoins des acteurs, ainsi que ceux des personnes potentiellement intéressées. Les résultats permettront aux partenaires d'optimiser, voire d'intensifier, la communication dans ce domaine.
- Encouragement de la coordination et harmonisation au degré tertiaire : Sur la base des art. 54 et 55 LFPr, la Confédération peut soutenir des mesures visant à améliorer la coordination et l'articulation des offres de formation au degré tertiaire entre les hautes écoles et les institutions de la formation professionnelle supérieure.
- Profilage de la formation professionnelle supérieure : Les questions de fond relatives au profil de la formation professionnelle supérieure seront traitées dans le projet « Questions fondamentales : état des lieux de la recherche ». Cela inclut notamment la délimitation par rapport aux autres partenaires du système de formation ainsi que le nombre de diplômes décernés.

État actuel du projet

À l'automne 2025, le SEFRI a commandé une analyse de la situation et des besoins[12] en matière de communication dans la formation professionnelle. Il s'agissait d'examiner les instruments existants visant à promouvoir la formation professionnelle supérieure et d'identifier les besoins des acteurs, ainsi que ceux des personnes potentiellement intéressées. Le rapport final identifie différents champs d'action et formule des recommandations. Certaines de ces recommandations peuvent être reprises directement par les acteurs et mises en œuvre si nécessaire. C'est le cas, par exemple, du recours à des messages percutants en faveur de la formation professionnelle supérieure. Selon l'analyse, les jeunes professionnels considèrent que le lien avec la pratique ainsi que l'amélioration des perspectives de carrière et de rémunération constituent des atouts particulièrement importants dans le choix d'une qualification supérieure. D'autres recommandations présentées dans le rapport doivent être discutées par les partenaires de la formation professionnelle dont l'accord est nécessaire pour la mise en œuvre. Il convient par exemple de déterminer comment améliorer la visibilité de la formation professionnelle supérieure dans son ensemble, en particulier auprès des jeunes, de leurs parents et des enseignants au niveau de la transition I.

Concernant la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la coordination et l'harmonisation des diplômes du degré tertiaire, les acteurs de la formation professionnelle supérieure sont invités en tout

[12] BSS (2026) : *Rapport final «Mandat Kommunikation Höhere Berufsbildung»*, Basel. Schlussbericht « Mandat Kommunikation Höhere Berufsbildung »

temps à soumettre des demandes de financement auprès du SEFRI (voir art. 54 et 55 LFPr). Aucune demande n'a été déposée pour le moment.

Prochaines étapes et perspectives

Dans le domaine de la communication, les partenaires de la formation professionnelle lanceront le processus de mise en œuvre des mesures après le Sommet national 2026. Les compétences légales ainsi que les ressources disponibles seront prises en considération. La proposition de mise en œuvre devrait être disponible à l'été 2027.

Défis

L'analyse a montré que la communication dans la formation professionnelle supérieure est aussi hétérogène que le domaine lui-même. Les objectifs et les intérêts en matière de communication varient selon les différents groupes d'acteurs et domaines professionnels. Il convient de tenir compte de ces disparités lors du processus visant à définir un plan de mise en œuvre.

2.7 Processus du choix professionnel et de carrière

Contexte et objectif

L'organisation du processus du choix professionnel et de carrière est essentielle pour permettre aux jeunes et aux adultes d'effectuer un choix professionnel adapté. Si les jeunes trouvent la formation qui leur convient, cela a un effet positif sur la réalisation de l'objectif de 95 %, sur la réduction des ruptures d'apprentissage et sur la satisfaction individuelle. Lors des travaux exploratoires menés l'année dernière, tous les partenaires de la formation professionnelle ont traité le processus du choix professionnel et de carrière comme un domaine d'action prioritaire. C'est pourquoi les participants au Sommet national ont notamment décidé d'examiner le statu quo actuel et d'élaborer des pistes d'action. Dans le cadre de la révision de la stratégie nationale pour l'OPUC ainsi que du plan d'action pour la mise en œuvre à l'horizon 2027, la Conférence suisse pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC) examine les questions suivantes :

- Quel impact la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'OPUC dans les cantons a-t-elle eu sur le processus du choix professionnel ?
- Comment les enseignants du degré secondaire I sont-ils sensibilisés au thème de l'équivalence des voies de formation au degré secondaire II ?
- Y a-t-il dans les cantons de bons exemples où les enseignants sont mis en contact avec la formation professionnelle ? Ces exemples sont-ils reproductibles à grande échelle ?

Les résultats de l'examen du statu quo permettront d'identifier d'éventuelles pistes d'action. Celles-ci seront discutées avec les acteurs du système éducatif impliqués aux degrés secondaire I et II.

État actuel du projet

La CS OPUC revoit actuellement la stratégie nationale pour l'OPUC. Début 2026, elle a engagé un dialogue avec la CTFP afin de définir les prochaines étapes de la révision. Dans contexte, il est essentiel de revoir l'examen du processus du choix professionnel au regard des défis actuels et des évolutions récentes

Le processus du choix professionnel et de carrière occupera une place centrale dans la révision de la stratégie nationale pour l'OPUC[13] et du plan d'action pour la mise en œuvre[14]. Il est ici appréhendé

[13] CS OPUC (2021) : *Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière : Stratégie nationale*
[14] CS OPUC (2021) : *Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière – plan d'action pour la mise en œuvre : Plan d'action*

dans sa globalité. Il débute très tôt par l'encouragement des compétences en planification de carrière. De nombreux acteurs sont déjà engagés à ce stade, ce qui limite les possibilités d'influence de l'OPUC en la matière. La stratégie nationale doit donc indiquer les acteurs qui sont impliqués dans ce processus et mettre en évidence le rôle joué par chacun d'eux. Il convient en outre d'intégrer aussi le thème de la formation des enseignants à la stratégie.

Prochaines étapes

En novembre 2026, la Conférence plénière de la CS OPUC validera la nouvelle stratégie dans l'optique d'une audition auprès des différents organes de la CDIP et des partenaires proches de la CS OPUC. Toutes les parties prenantes auront ainsi la possibilité de se prononcer sur la stratégie. La version consolidée de la stratégie sera transmise en 2027 à l'Assemblée plénière de la CDIP pour approbation. Ensuite, un projet concret sur le processus du choix professionnel pourra être lancé dans le cadre de la feuille de route « Attrait de la formation professionnelle » et constituer une mesure de la stratégie nationale pour l'OPUC.

Défis

Le processus du choix professionnel n'est pas piloté en premier lieu par les services de l'OPUC. De nombreux acteurs y prennent part, notamment les enseignants, les parents, les employeurs ainsi que les Ortra. Il convient donc d'aborder ce sujet dans toute sa complexité.

2.8 Questions fondamentales : état des lieux de la recherche

Contexte et objectif

En 2025, le SEFRI a mené une vaste consultation auprès des partenaires de la formation professionnelle et des milieux intéressés afin d'identifier les défis qui se poseront en lien avec l'attrait de la formation professionnelle à l'avenir. Il s'est avéré que ce contexte soulevait plusieurs questions de fond nécessitant une analyse approfondie. La CTFP a retenu les quatre questions fondamentales suivantes comme prioritaires :

- Comment attirer les jeunes et les adultes vers la formation professionnelle ?
- Quel est l'impact de l'intelligence artificielle sur le marché du travail et quelles en sont les implications pour la formation professionnelle ?
- Comment concevoir les profils et les offres de la formation professionnelle (formation professionnelle initiale et formation professionnelle supérieure) de manière à garantir l'employabilité et l'accès à la formation tout au long de la vie ?
- Comment s'assurer que les décisions en matière de politique de l'éducation qui concernent les offres de formation soient coordonnées tant au sein des niveaux de formation qu'entre ceux-ci ?

Le SEFRI a confié à la HEFP, en accord avec la CTFP, un mandat visant à examiner les quatre questions fondamentales au regard du système dans son ensemble et à en discuter avec les acteurs de la formation professionnelle et de la recherche. Concrètement, il s'agit de dresser un état des lieux de la recherche permettant d'apporter des réponses aux questions fondamentales selon différentes perspectives scientifiques. Il convient en outre d'identifier les éventuelles lacunes de la recherche. Les résultats seront consignés dans un rapport.

État actuel du projet

Les différents aspects des questions fondamentales ont d'abord été affinés avec la participation d'un organe de validation scientifique mis en place par la CTFP ainsi que du comité scientifique du SEFRI, avant d'être examinés au sein du groupe de réflexion et du groupe de pilotage. Les premiers résultats

des recherches documentaires sont disponibles depuis début septembre et ont été consignés dans un rapport intermédiaire.

Prochaines étapes

À l'automne 2026, la HEFP mènera des entretiens qualitatifs avec divers experts. L'objectif est de classer et de contextualiser les données collectées, d'identifier les évolutions actuelles ainsi que de valider et de compléter les résultats. Une première ébauche du rapport final sera prête fin 2026 et sera discutée au sein des différents groupes d'accompagnement. La version finale du rapport sera disponible au cours du premier trimestre 2027.

Défis

S'appuyant sur l'état des lieux de la recherche établi par la HEFP, la CTFP aura pour mission de prioriser les résultats et de définir des projets concrets. Ces travaux auront lieu au premier trimestre 2027.

3 Prochaines étapes

La feuille de route « Attrait de la formation professionnelle » est l'instrument principal de mise en œuvre des orientations. Elle sera développée en fonction des besoins identifiés et pourra être complétée par de nouveaux projets. Les travaux menés dans le cadre des projets en cours se poursuivront. Les progrès réalisés et les résultats obtenus seront présentés lors du Sommet national de 2027.

Le cadre stratégique « Attrait de la formation professionnelle » remplace l'initiative « Formation professionnelle 2030 ». Cette transition est visible sur le site Internet avec la mise en place par le SEFRI d'un nouveau site trilingue qui présente de manière claire le cadre stratégique, les orientations, la feuille de route et les projets.

4 Proposition aux participants au Sommet national

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle 2026 prennent connaissance du présent rapport, qui présente l'état d'avancement des travaux visant à renforcer l'attrait de la formation professionnelle, et approuvent les mesures qui y sont présentées